

## Le Délégué Départemental de l'Education Nationale

*« Un ami de l'école publique »*

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN), fonction officielle, est nommé par l'Inspecteur d'Académie pour une période de 4 ans renouvelable. Son mandat est révocable à tout moment. Il doit être âgé de 25 ans au minimum, jouir de ses droits civiques, avoir fait preuve de son attachement incontesté à la cause de l'enseignement public. C'est une personne bénévole qui ne doit pas considérer sa fonction comme simplement honorifique.

### **Historique :**

A l'origine en 1793 la Convention institue par décret un « magistrat aux mœurs »

Par la loi GOBLET 30 Octobre 1850 ce magistrat aux mœurs prend la dénomination de « Délégué Cantonal »

La loi de 1969, confirmée par le décret du 10 Janvier 1986 institue finalement la fonction de DDEN, délégués départementaux de l'éducation nationale

Celui-ci incarne le regard de la société française sur l'école publique. Selon la formule d'Edouard Herriot, le DDEN, intermédiaire entre la société et l'école, se présente comme « le parrain naturel de l'école publique, de ses maîtres et de ses élèves »

### **Organisation :**

#### Les DDEN dans leur secteur :

Le département de la Haute-Savoie compte actuellement près de 300 délégués répartis au sein de 24 délégations recouvrant en partie l'ensemble des secteurs scolaires. Deux cantons n'ont pas de DDEN (Abondance, Chamonix).

L'objectif à atteindre : 1 école = 1 DDEN

#### L'Union Départementale de la Haute-Savoie :

Les délégations sont elles-mêmes rassemblées en Association loi 1901, déclarée à la Préfecture sous l'appellation « Union de la Haute-Savoie des Délégués Départementaux de l'Education Nationale »

L'Union de Haute-Savoie est gérée par un Conseil d'Administration comprenant un représentant par circonscription, membre élu parmi les DDEN. Un bureau de 8 membres, se réunit régulièrement.

Deux commissions :

- commission Restauration Scolaire, et de l'Inter Classe de midi
- commission Laïcité

#### La Fédération Nationale :

L'Union de Haute-Savoie est elle-même affiliée à la Fédération Nationale des DDEN dont le siège se situe 124, Rue Lafayette à PARIS, reconnue d'utilité publique et agréée comme Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire.

### **MISSIONS PRINCIPALES**

#### Visite des écoles :

Dans le département de Haute-Savoie, les DDEN visitent les écoles maternelles et primaires publiques.

Ces visites portent, entre autre, sur le bien être des enfants et de l'équipe enseignante au sein de l'établissement :

Chacune des visites fait l'objet d'un rapport. Un exemplaire est remis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription, un remis au Maire, un au Président de la Délégation qui fait la synthèse des demandes formulées par les personnels enseignants et des problèmes rencontrés au sein des écoles. Cette synthèse est transmise au bureau départemental pour information.

Par ce fait le DDEN assure une liaison de coordination entre l'Ecole, la Municipalité et l'Administration compétente.

### Conseils d'Ecoles :

Les DDEN participent au Conseil d'Ecole comme membre de droit. A ce titre, ils prennent part aux débats et au vote du Règlement Intérieur. Ils peuvent en particulier aider à la création et au fonctionnement des œuvres complémentaires de l'école.

### Enquêtes nationales :

Tous les deux ans, la Fédération Nationale confie aux Unions Départementales une enquête dont elle transmet les conclusions au Ministère de l'Education Nationale.

Les buts poursuivis par ces enquêtes sont les suivants :

- réunir des informations sur un thème relatif à la vie scolaire
- sensibiliser les DDEN à des questions générales par la participation à une recherche
- dégager des propositions à l'attention des partenaires de l'éducation nationale

Parmi les sujets récemment traités citons :

- l'enfance handicapée
- la santé scolaire
- la sécurité à l'école
- l'école maternelle
- la restauration scolaire
- la médecine scolaire
- le coût de l'éducation
- les nouvelles technologies
- l'informatique à l'école
- l'apprentissage des langues vivantes
- l'école face à l'intercommunalité

### Organisation scolaire :

La mission des DDEN consiste à suivre attentivement les propositions et /ou les modifications, intéressant directement la vie scolaire, telle que l'ouverture, la fermeture de classe, les cycles scolaires, la carte scolaire, les rythmes scolaires, etc...

### Concours des écoles fleuries :

Reconnu par le ministre de l'éducation nationale depuis plus de trente ans, le concours des écoles fleuries est organisé en partenariat avec l'OCCE (office central de la coopération à l'école). Les DDEN ont pour mission de contacter les enseignants, de les motiver, de les inciter à participer à cette action pédagogique, qui s'intègre parfaitement dans les programmes scolaires.

### Formation des DDEN :

La formation des DDEN se poursuit régulièrement par les délégations ou l'union départementale pour ce qui concerne, en particulier, la législation en vigueur, le fonctionnement des conseils d'écoles, la procédure adoptée aux visites d'écoles, des conseils sur la communication et la relation entre les différents acteurs du système scolaire : les enseignants, les mairies, les élus municipaux, les parents d'élèves, l'inspection de l'éducation nationale.

### Relation avec les autorités académiques en matière scolaire :

Des relations suivies sont établies entre l'union de Haute-Savoie des DDEN et l'inspection académique. Chaque délégation entretient des relations étroites avec l'inspecteur de sa circonscription. En outre, les DDEN, et l'union sont représentés par leur président (e) au sein du CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale).

## Les DDEN : à quoi servent-ils ?

Ils sont serviteurs de l'école publique et de son enseignement pour la démocratie.

L'histoire des délégués départementaux de l'éducation nationale est étroitement liée à celle de l'école publique et laïque. Dès son origine, la fonction de Délégué Cantonal avait pour objet de soutenir l'école publique par un réseau d'aide à son développement sur tout le territoire.

Ils ont su mettre en valeur leurs rôles si particuliers de conseillers, de transmetteurs de valeurs et de créateurs de lien entre toutes les personnes physiques ou morales concernées par l'Ecole.

La richesse de leurs missions est fondée sur des éléments simples à rappeler :

En premier lieu, le DDEN doit être considéré comme un personnage neutre, c'est-à-dire à l'abri d'intérêts partisans ou de quelconques pressions. N'ayant pas de position hiérarchique, il agit en toute liberté et avec des convictions que seule sa conscience élabore.

D'autre part, le DDEN a un regard croisé sur l'Ecole puisqu'il connaît celle-ci à la fois de l'intérieur dans ses fonctionnements intimes et de l'extérieur dans son environnement social et local. Il a des analyses et un jugement qui sont d'un grand intérêt pour tous : aux élus, aux parents d'élèves, aux enseignants mais aussi à l'Administration.

Cette mission est toujours la leur, mais elle s'est élargie afin de :

- maintenir le lien social,
- préserver les acquis et les valeurs de la République,
- adapter l'école à notre société en perpétuelle évolution.

Les DDEN au niveau de leurs réunions de délégations ou leur assemblée générale réfléchissent, proposent, agissent sur tous les sujets et les problèmes qui touchent l'école aujourd'hui.

La fonction de DDEN doit s'adapter aux évolutions de l'institution scolaire.

Elle doit rester :

Fonction d'amitié  
Fonction de vigilance

**« Au service des enfants »**

Leur préoccupation majeure et constante :

**« Les élèves où qu'ils soient et de quelle origine ils soient »**

***L'Ecole doit rester un espace de tolérance, de sérénité et d'égalité dans lequel il fait bon apprendre***

Contacts :

## Union départementale des DDEN de Haute-Savoie

Siège social : 70 ter, Avenue de France  
74000 ANNECY

Adresse correspondance : Madame Marie-Thérèse BARBIERI  
Présidente  
Charvaz  
74150 SALES

☎ 04 50 01 26 40

Adresse courriel : [ddenhautesavoie@gmail.com](mailto:ddenhautesavoie@gmail.com)

## Fédération Nationale des DDEN

Adresse : 124, Rue Lafayette  
75010 PARIS

☎ 01 47 70 09 59

Adresse courriel : [dden.fed@wanadoo.fr](mailto:dden.fed@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.dden-fed.org>